

MAIRIE INGRANNES

45450

Tel & Fax 02 38 57 13 08

Délibérations du Conseil Municipal Séance du 03 juillet 2020

L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Ingrannes dans la salle des fêtes de la commune dans le respect des règles sanitaires liées au COVID-19.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, GUILLEMARD Franck, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany, MORIN Bernard, MOUSSIER Loïc, PERCHERON-LE TOUMELIN Isabelle, PERY Célie, POILANE Eric, PRELLE Thomas, RAPINE Robert.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Bernard MORIN, plus âgé des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 CGCT) installe dans leurs fonctions les Conseillers suivants : BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, GUILLEMARD Franck, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany, MORIN Bernard, MOUSSIER Loïc, PERCHERON-LE TOUMELIN Isabelle, PERY Célie, POILANE Eric, PRELLE Thomas, RAPINE Robert.

PRELLE Thomas a été désigné en qualité de secrétaire du Conseil Municipal.

LEITE Paul et MASSAS Jean-Christophe ont été désignés assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

A obtenu :

POILANE Eric : 13 suffrages

2 votes blancs.

POILANE Eric est élu Maire au premier tour de scrutin par 13 voix sur 15 suffrages exprimés.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ; sans pour autant que ce nombre n'excède 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : - d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

RAPINE Robert : 14 suffrages

1 vote blanc.

RAPINE Robert est élu premier adjoint au premier tour de scrutin par 14 voix sur 15 suffrages exprimés et immédiatement installé.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Sont proclamés d'office conseillers communautaires, le maire POILANE Eric et le premier adjoint RAPINE Robert.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

MORIN Bernard : 14 suffrages

1 vote blanc.

MORIN Bernard est élu deuxième adjoint au premier tour de scrutin par 14 voix sur 15 suffrages exprimés et immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

PERCHERON-LE TOUMELIN Isabelle : 5 suffrages

PRELLE Thomas : 9 suffrages

1 vote blanc.

PRELLE Thomas est élu troisième adjoint au premier tour de scrutin par 9 voix sur 15 suffrages exprimés et immédiatement installé.

Séance levée à 20h25

**Le Maire,
POILANE Eric**

